



Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011

Grandes lignes et mesures phares

Fruit du travail gouvernemental mené depuis le début de l'année avec l'ensemble des ministères membres du Comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie et de prévention des dépendances, le présent plan vise à fixer les priorités du gouvernement d'ici 2011.

Nourri de l'évaluation du plan 2004-2008 et de la consultation des principaux acteurs associatifs, il comprend 193 mesures dont 38 dans le domaine de la prévention et de la communication ; 41 dans le domaine de l'application de la loi ; 69 dans le domaine des soins et de la réduction des risques associés aux usages ; 30 dans le domaine de la formation et de la recherche et 15 mesures au plan international.

Le budget prévu pour l'exécution du nouveau plan s'élève à 87,5 millions d'euros sur 4 ans : 33,5 millions d'euros à la charge de la MILDT, 36,4 millions d'euros à celle des ministères et 8,7 millions d'euros au titre de la loi de financement de la sécurité sociale et du fond d'intervention pour la qualité et la coordination des soins.

Ce budget intervient en plus de celui déjà consacré par les ministères à la lutte contre les drogues et les toxicomanies.

Contexte général

- Les drogues illicites, l'alcool et le tabac sont des problèmes majeurs qui touchent de manière permanente l'ensemble de notre société.
- Dans les quinze dernières années, la prise en charge des usagers de drogues, d'alcool et de tabac et la lutte contre les dommages sanitaires et sociaux associés à ces usages se sont fortement améliorées. Mais l'usage des drogues et les abus d'alcool se sont maintenus à un niveau élevé ou ont même augmenté. Seuls ont diminué l'usage de l'héroïne grâce aux traitements de substitution, et celui du tabac, notamment en raison de la hausse des taxes et de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.
- Face à cette situation, le gouvernement a pour objectif prioritaire de faire reculer les premières consommations. Jusqu'à maintenant, la prévention des drogues illicites s'est concentrée sur les usages dits « problématiques », ce qui a pu laisser penser que l'usage sans complication apparente de santé pouvait être toléré. Il apparaît que cette politique, si elle a permis de mieux prendre en charge les usagers dépendants au plan sanitaire et de réduire les infections et autres dommages graves liés à certains usages, n'a en rien dissuadé les expérimentations du plus grand nombre et le rajeunissement des entrées en consommation.

- L'augmentation des usages de la plupart des drogues s'explique notamment par une carence des politiques de prévention à laquelle le présent plan souhaite répondre. Par ailleurs il est nécessaire de faire face à l'arrivée de nouvelles substances comme la cocaïne ou les drogues de synthèse ou de nouveaux modes de consommation comme le «binge drinking». Il faut là encore clarifier le discours public entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas et admettre, comme on a pu le constater en matière de violence routière ou en ce qui concerne l'usage de tabac, que l'application de la loi participe à la prévention des comportements dangereux pour soi ou les autres.

Trois orientations essentielles

- **Prévenir les premières consommations** et les usages des produits illicites **ainsi que les abus d'alcool**, en ciblant les jeunes, mais aussi en mobilisant leurs parents et les adultes qui les entourent.
- **Conduire une action résolue pour que l'offre des produits diminue de manière significative**, notamment par la mutualisation et le partage des moyens de lutte entre tous les services en charge de l'application de la loi et les justices des Etats concernés.
- **Diversifier davantage la prise en charge sanitaire des usagers de drogues et d'alcool**, en ciblant particulièrement les populations les plus exposées et les plus vulnérables.

Trois orientations renforcées par :

- **un développement de la recherche fondamentale et clinique pour que soins et prévention s'améliorent dans des proportions significatives,**
- **un développement de la coopération internationale,**
- **la mise en place d'un outil d'évaluation de l'efficacité des mesures du plan.**

Grandes nouveautés introduites par le plan

1. Il s'agit désormais de prévenir les premières consommations de produits illicites et d'éviter les consommations excessives d'alcool, particulièrement chez les plus jeunes. A cet égard, les mesures pouvant avoir un effet dissuasif sur les consommations doivent faire partie intégrante de la prévention :
 - Le plan prévoit de **clarifier le discours public par des campagnes de communication afin de rendre les règles applicables plus compréhensibles pour les Français et de ne plus banaliser l'usage de stupéfiants et les abus d'alcool.**
 - Un effort doit être fait pour **renforcer la confiance des adultes dans leur capacité et leur légitimité à intervenir auprès des jeunes**, et en particulier auprès de leurs enfants, pour les protéger des consommations de drogues ou de certains modes dangereux de consommation d'alcool. L'objectif est de mobiliser les parents et de les aider à être le relais de la règle commune. A cette fin, des états-généraux de la parentalité seront organisés et des dispositifs de soutien seront mis en œuvre.

- Le plan prévoit également de **réaffirmer concrètement l'interdit social concernant les consommations illicites avec les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants. Il vise aussi à réduire l'offre d'alcool en direction des jeunes pour lutter contre le « binge drinking »** (alcoolisation massive express) en « déromantisant » l'image de l'ivresse par des campagnes de communication adaptées, en interdisant la vente d'alcool aux mineurs, en interdisant la pratique de l'open-bar et la consommation d'alcool aux alentours des établissements scolaires.
- Il s'agit aussi de **mener, en lien avec les partenaires sociaux, des actions de repérage et de prise en charge dans le milieu du travail où près de 20% des accidents et des problèmes d'absentéisme seraient en lien avec l'usage d'alcool, de psychotropes ou de stupéfiants. Ces actions permettront** également de sensibiliser les adultes sur les dangers des drogues.

2. Pour agir plus en amont, il faut intensifier la lutte contre les trafics, notamment :

- **En luttant contre la culture illicite de cannabis sur le territoire national et le commerce de graines de cannabis sur Internet.**
- En élaborant systématiquement **des plans départementaux de lutte contre les trafics de rue, notamment aux abords des établissements scolaires.**
- En renforçant la coopération internationale pour intervenir sur les routes de la drogue par lesquelles transitent les stupéfiants : création d'un centre de coordination pour la lutte anti-drogue **en Méditerranée et d'une plate-forme opérationnelle de coopération policière, douanière et de formation en Afrique de l'Ouest**, devenue une plaque tournante du trafic de cocaïne sud-américaine à destination de l'Europe de l'Ouest. Ces dispositifs viendront compléter l'action du centre d'opération et d'analyse maritimes (MAOC-N) mis en place à Lisbonne pour la zone Atlantique.
- **En renforçant l'action internationale contre le détournement des précurseurs chimiques**, utilisés par les organisations criminelles dans la fabrication des drogues, notamment vers l'Afghanistan.
- **En généralisant l'approche patrimoniale des enquêtes sur les trafics de stupéfiants**, sachant que les trafiquants sont essentiellement motivés par l'appât du gain : mise en place d'une structure permettant **de gérer les biens criminels saisis**, transposition des textes européens sur la confiscation des avoirs criminels, signature d'accords **bilatéraux avec les Etats tiers afin d'identifier, de saisir et de confisquer les avoirs qui sont à l'étranger.**

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, le plan prévoit également de :

- **Renforcer la collaboration avec les pays de la Méditerranée** dans les domaines de la recherche, la prévention et la prise en charge thérapeutique, via la création d'un **observatoire méditerranéen**, afin d'associer les Etats de la rive Sud aux Etats européens concernés.
- Proposer à nos partenaires européens **un plan de mutualisation des dispositifs de protection des repentis.**

3. Enfin, le développement et la diversification du dispositif de prise en charge sanitaire et sociale des addictions doit être poursuivi, notamment :

- **En formant l'ensemble des professionnels de santé au repérage précoce** des addictions afin que ce repérage devienne un réflexe naturel.
- En ciblant **les populations les plus exposées et les plus vulnérables :**

- renforcement des capacités d'hébergement par un partenariat entre structures de soins et d'hébergement social et par le développement **de nouvelles communautés thérapeutiques**,
 - **augmentation du nombre de jeunes accueillis dans les consultations jeunes consommateurs par une meilleure couverture géographique et une polyvalence des consultations (alcool et cocaïne notamment)**,
 - meilleure **prévention et prise en charge de l'usage de drogues et d'alcool chez les femmes enceintes**.
- En poursuivant la politique de réduction des risques chez les usagers de drogues illicites, avec **un renforcement des actions de lutte contre l'hépatite C**.
- En mettant **l'accent sur la recherche**, afin d'apporter des réponses thérapeutiques aux addictions qui se développent et pour lesquelles on ne dispose pas vraiment de traitements (cocaïne, crack...).
- **En développant des études nouvelles :**
- sur les questions liées à la prévention et au repérage précoce des usages à risques des drogues (par exemple sur les liens entre consommation de drogues et parcours scolaires ou sur les liens entre violences, délinquance et usages de drogues).
 - sur des phénomènes naissants ou déjà installés mais sous estimés (addictions sans produit, surconsommation de médicaments psychotropes).

Un impératif : l'évaluation

Les objectifs opérationnels du plan sont assortis d'**indicateurs de mise en œuvre et d'efficacité** afin de permettre une évaluation précise des résultats obtenus en 2011.